PUBLIÉ LE 16/11/2023

Décision du 14/11/22023 - Modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique

RÉFÉRENTIELS - MÉDICAMENTS EN ACCÈS DIRECT / MÉDICAMENTS DEVANT LE COMPTOIR

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202 ;

Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique ;

Considérant la demande de suppression de spécialités pharmaceutiques de la liste des médicaments de médication officinale pour défaut d'autorisation de mise sur le marché en vigueur,

Décide :

Article 1er
L'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
Bepanthen 5 %, pommade	Dexpanthénol	1 tube de 100 g + 1 tube de 30 g	34009 301 230 7 2	Troubles cutanés (Irritation)
Metopimazine Arrow Conseil 7,5 mg sans sucre, comprimé orodispersible édulcoré à l'aspartam	Métopimazine	8 comprimés	34009 302 740 8 8	Troubles gastro-intestinaux (nausée/mal des transports)
Nicotinell 1 mg/dose, solution pour pulvérisation buccale	Nicotine	1 flacon 2 flacons	34009 302 764 1 9 34009 302 764 6 4	Addiction (tabac)

Article 2
A l'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, les médicaments suivants sont supprimés :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
Berocca sans sucre, comprimé effervescent édulcoré à l'aspartam et à l'acésulfame de potassium	Thiamine/Riboflavine/Pyridoxine/Cyanocobalamine/ Nicotinamide/Acide pantothénique/Biotine/ Acide ascorbique/Acide folique/Calcium/Magnésium/ Zinc	30 comprimés 4 x 15 comprimés	3400935709042 3400927935947	Asthénie
Berocca, comprimé pelliculé	Thiamine/Riboflavine/Pyridoxine/Cyanocobalamine/Nicotinamide/Acide pantothénique/Biotine/Acide ascorbique/Acide folique/Calcium/Magnésium /Zinc	30 comprimés 60 comprimés	3400935277947 3400930009031	Asthénie

Article 3
L'annexe III de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Présentation	Code CIP
Domila, suppositoire	6 suppositoires	34009 302 753 6 8

Article 4
La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 14 novembre 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale